

Dossier complémentaire à l'inscription au Parcours d'accès à la qualification BPJEPS spécialité «Éducateur Sportif» mention «Activités Physiques pour Tous» (PAQ APT)

Formation du 03/01/2023 au 07/07/2023
Inscription du 23/09/2022 au 01/12/2022
Positionnement 13/12/2022
Volume horaire 377 heures (297 heures en centre / 80 heures en structure)

Modalités d'inscription :

- S'inscrire en ligne sur www.creps-idf.fr, et déposer les documents demandés (en téléversement sur votre espace personnel).

Assurez-vous avant de régler les frais d'inscription de bien détenir les pièces listées ci-dessous et d'être disponible le jour du positionnement car les frais administratifs ne sont pas remboursables.

L'inscription du candidat ne sera effective qu'après validation de toutes les pièces demandées et du règlement des frais d'inscription. Pensez à retourner au CREPS IDF les éléments du dossier complémentaire au moment du positionnement.

Pièces justificatives obligatoires à déposer sur le site internet du CREPS IDF via le logiciel d'inscription en ligne

Tout candidat n'ayant pas déposé les documents **le 5 décembre 2022** (date de complétude) verra son dossier rejeté.

- Photocopie recto verso de la **carte nationale d'identité** ou du **passport en cours de validité**
- Photocopie **de la carte de séjour** (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère
- Certificat médical** de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives (**utiliser le modèle joint**)
- Photocopie du **certificat individuel de participation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)** pour les candidats de 18 à 25 ans ou de **l'attestation de recensement** si la JDC n'a pas encore été effectuée
- 1 photo d'identité (format 4 x 5cm)
- Attestation d'inscription Pôle-Emploi pour les demandeurs d'emploi demandant un financement régional
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile **vie privée** en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation)
- Une attestation d'affiliation à la Sécurité sociale valide (la photocopie de la carte Vitale n'est pas recevable)

Le règlement des frais administratifs votés au conseil d'administration, soit **25 € non remboursables** peut être effectué

- Par carte bleue via votre inscription en ligne (site sécurisé)
- Par chèque, libellé à l'ordre de « agent comptable du CREPS IDF », adressé à l'adresse indiquée en en-tête. (Merci d'indiquer la formation concernée au dos et votre nom si le chèque n'est pas émis par vos soins)
- En espèces en vous rendant à l'adresse indiquée en en-tête (prendre RDV au préalable pour vérifier la présence du gestionnaire).



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Île-de-France
1 rue du Docteur Le Savoureux
92291 Châtenay-Malabry Cedex

Gestion administrative : Sylvie ARISTANGÈLE - Tél. : 01 41 87 18 42
Privilégiez le contact par mail : sylvie.aristangele@creps-idf.fr

Dossier complémentaire à l'inscription au Parcours d'accès à la qualification BPJEPS spécialité «Éducateur Sportif» mention «Activités Physiques pour Tous» (PAQ APT)

Pièces justificatives à remettre au moment du positionnement en complément du dossier d'inscription

- La fiche présentant la ou les structures d'accueil potentielles

Information importante sur les conditions d'honorabilité permettant l'exercice professionnel notamment au cours de l'alternance :

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits inscrits à l'article L.212-9 du code du sport.

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction ou de suspension de participer à la direction et à l'encadrement en centre de vacances, de loisirs ou de groupements de jeunesse.

- Nul ne peut exercer une fonction à quelque titre que ce soit dans les établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le Code de l'action sociale et des familles (ex : accueil collectif de mineurs), s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour certains délits.

Les candidats dans une de ces situations ne pourront obtenir leur carte professionnelle et continuer leur cursus de formation.



Certificat médical

À déposer en ligne sur votre espace personnel

Daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation

Exigé pour tout(e) candidat(e) postulant au Parcours d'accès à la qualification (PAQ) du BPJEPS APT, notamment le module « CQP ALS AGEE »

Je soussigné(e) _____ Docteur en Médecine,

certifie avoir examiné ce jour, M./Mme/Melle * _____

et avoir constaté qu'il/elle* ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement des Activités Physiques et Sportives.

* *Rayer les mentions inutiles.*

Fait à _____, le _____

Cachet du Médecin

Signature du médecin

Structure d'alternance/stage

Parcours d'accès à la qualification BPJEPS APT

Ce document est à remettre au moment du positionnement

*Renseigner et faire viser par le responsable de la structure ou entreprise d'accueil.
Sous convention de stage, plusieurs structures peuvent être envisagées, compléter une fiche pour chacune.*

Nom et prénom du candidat :

1 – La structure d'accueil

Dénomination et statut :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. : Courriel :

Domaine d'activité principale :

Nom et prénom du responsable de la structure :

Fonction :

Tél. : Courriel :

2 – Le tuteur envisagé

Nom et prénom :

Tél. : Courriel :

Diplôme sportif en lien avec le métier (joindre copie) :

Fonction au sein de la structure :

Expérience d'enseignement dans la discipline :

3 – Domaine d'activité du stagiaire

Lieu(x) d'intervention :

Accord sur le principe de l'accueil envisagé du stagiaire
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

À _____ le ____/____/____

Cachet de la structure

Visa du responsable

Signature du tuteur envisagé